



vente immobilière fosse septique

Par **maelle91**, le **18/06/2011 à 23:47**

Bonjour, notre maison est en vente depuis 6 mois.

Il y a 15 jours, notre commune a terminé les travaux concernant la mise en place du tout l'égout.

Sommes nous tenus de faire faire la mise en conformité pour la vente ou pouvons nous au futur acheteur que les frais de raccordement seront à sa charge?

Cordialement

Par **fra**, le **20/06/2011 à 11:34**

Bonjour,

La conformité des évacuations sanitaires est un point qui est contrôlé, aujourd'hui, dans la plupart des communes, et vous aurez, sans doute, l'obligation de "montrer patte blanche" quand un acquéreur potentiel se présentera.

Je vous conseille, donc, de faire le nécessaire maintenant, à une époque où le branchement sera sans doute moins coûteux, pour vous, que si vous attendez.